

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2013 - Convocation du 21 novembre 2013
Compte rendu affiché le 6 décembre 2013

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. GUENNAT, M. AUROY, M. VALETTE, Mme MARMONIER, M. GOJON, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, Mme COIN, Mme DEBORDE, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAU, Mme ARTETA, Mme ORIOL.

Absents représentés

Mme SORREL-DUNAND par M. CHRETIN, Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, M. BUFFARD par Mme DEBORDE, Mme FERNANDES par M. OLLIVIER, Mme CORSET par M. MARTIN-RABAU, M. MANIKAS par Mme ORIOL.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Tarifs 2014 : Reprographies

L'arrêté du 1^{er} octobre 2011 encadre le tarif des reprographies sur papier ou supports réalisées par les services municipaux sur demande d'un usager comme suit :

- ↳ Papier page format A4 en noir et blanc : 0,18 €
- ↳ Cederom : 2,75 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- VU la régie constituée à cet effet,
- **ADOpte les tarifs relatifs à la reproduction de documents administratifs ci-dessus proposés,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en place les modalités pratiques liées au fonctionnement de la régie,**
- **DIT que la recette figure à l'article 70688 du budget communal.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 2/12/2013
 - Publication ou affichage le 2/12/2013
 - Fait à Neuville-Sur-Saône, le 29 novembre 2013
- Jean-Claude OLLIVIER, Maire.



Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 novembre 2013

Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

